



L'État - ministère de la Culture
Direction Régionale des Affaires Culturelles
de la Région Centre-Val de Loire
Le Département du Loiret

**CONTRAT TERRITOIRE LECTURE – ITINÉRANCE
2018 – 2020**

UN ITINÉRAIRE DE LECTURE PUBLIQUE AU CŒUR DU LOIRET

**CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE - ITINÉRANCE
ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET**

Entre

L'État - ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Centre-Val de Loire) représenté par Monsieur Jean-Marc FALCONE, Préfet de la région Centre-Val de Loire, ci-après dénommé « l'État »

Adresse : Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre-Val de Loire
6, Rue de la Manufacture
45000 Orléans

Le Conseil départemental du Loiret, représenté par Monsieur Marc GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération de l'Assemblée départementale en date du 13 novembre 2017, ci-après dénommé « le Département du Loiret »

Adresse : Département du Loiret
15, rue Eugène Vignat
45945 Orléans

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'initiative des contrats Territoire-Lecture élaborée par les services du ministère de la Culture favorise depuis 2010 l'accompagnement et les encouragements de l'État auprès des collectivités territoriales engagées sur leurs territoires par une volonté de diffusion de la lecture sous toutes ses formes en répondant à des axes structurants fixés par les Assemblées délibérantes.

Dans l'esprit d'une vaste diffusion en territoire de la lecture publique, le ministère de la Culture a rappelé l'objectif pour l'État « *d'accompagner les collectivités territoriales volontaires dans une transformation des bibliothèques en maisons de service public culturel de proximité, cœur des politiques publiques d'émancipation sur l'ensemble du territoire* » dans le cadre du Plan en faveur des bibliothèques « *Ouvrir plus, ouvrir mieux* » présenté le 10 avril 2018.

Le Département du Loiret en fixant une politique volontariste de soutien à la diffusion de la lecture dans le plan de mandat 2015-2021 a permis l'adoption d'un 1^{er} Schéma départemental de lecture publique voté à l'unanimité en Session départementale le 8 décembre 2017. Traduisant une détermination de maillage territorial et d'accès à la lecture pour tous, en tous lieux et pour tous âges, le Conseil départemental du Loiret a initié pour les Loirétains une réflexion portant sur le développement de la lecture sur l'ensemble du territoire. Les actions retenues ont pour but de diffuser et faire connaître les ressources documentaires et numériques de la Médiathèque départementale du Loiret, service du Département, ainsi que d'inventer et d'innover en répondant aux aspirations des habitants dans des territoires particulièrement distingués par l'Assemblée départementale pour mettre en œuvre des actions répondant aux axes structurants du Schéma départemental intitulé *Un itinéraire culturel au cœur du Loiret*.

Ainsi l'État et le Département du Loiret ont choisi de s'inscrire dans le cadre de la proposition du ministère de la Culture visant à développer un Contrat Territoire-Lecture - Itinérance, dans le but de mettre en œuvre en pleine cohérence les orientations du ministère de la Culture en

faveur des bibliothèques et les actions concrètes adoptées et attendues dans le département, qui, en raison de la progression sensible de la démographie, connaît des aspirations culturelles nouvelles.

Le Contrat Territoire-Lecture est un outil de contractualisation entre l'État et une collectivité territoriale autour d'un projet de développement de la lecture. Ce dispositif repose sur un cofinancement entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la collectivité intéressée ainsi que sur une méthodologie intégrant un diagnostic de territoire, la tenue régulière d'un comité de pilotage et une évaluation finale.

Les objectifs assignés sont les suivants :

- accompagner des projets pluriannuels, dans les milieux ruraux, périurbains et ultramarins. Les Contrats Territoire-Lecture soutiennent des logiques d'aménagement du territoire et favorisent l'intervention à l'échelon intercommunal ou départemental ;
- développer des offres et des équipements multiculturels ouverts à la population dans des territoires connaissant une insuffisance en termes d'offres de services culturels ;

Le présent Contrat Territoire-Lecture - Itinérance résulte d'un travail collaboratif sur plusieurs mois entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val-de-Loire et les services du Conseil départemental du Loiret en vue d'un partenariat dynamique et constructif auquel les deux parties prenantes sont attachées.

Le Département du Loiret a produit un rapport décrivant l'activité du réseau de bibliothèques loirétaines et détaillant son action en faveur de la lecture publique (*annexe 1 du présent Contrat Territoire-Lecture*). Les outils d'analyse du territoire s'appuieront désormais sur le partenariat entre le Département du Loiret et le ministère de la Culture, suite à l'approbation le 15 décembre 2017 par la Commission Permanente du Département, instance de décision émanant de l'Assemblée départementale du Loiret, des termes de la convention de partenariat entre l'État et le Département du Loiret au titre de l'Observatoire de la Lecture Publique (Ministère de la culture).

Les termes de la présente convention s'appuient sur la démarche de concertation engagée par le Département du Loiret pour l'élaboration du Schéma départemental de lecture publique, et sur les ateliers thématiques participatifs dans divers lieux du territoire départemental ayant recueilli les expressions et les attentes des usagers présents et à venir ainsi que des bibliothécaires représentant sur l'ensemble du Loiret plus de 800 professionnels, salariés ou bénévoles, au service de la lecture publique.

Les partenaires s'engagent à mettre en cohérence leurs politiques et moyens pour la promotion de la lecture publique, ainsi qu'à créer des outils de réflexion, de mise en œuvre et d'évaluation de ce contrat.

Sont annexés au présent contrat :

- le budget prévisionnel du contrat
- une méthodologie d'élaboration du Schéma départemental votée en septembre 2016 par l'Assemblée Départementale du Loiret ;
- les axes structurants du Schéma départemental et le descriptif des 16 actions et 2 Événements d'Initiative Départementale ;
- une délibération en date du 15 décembre 2017 actant le partenariat avec l'Observatoire de la lecture publique du ministère de la Culture, pour la collecte des données d'activité des bibliothèques ;
- une analyse statistique détaillée des données d'activité des deux territoires identifiés prioritaires au titre du Contrat Territoire Lecture 2018-2020.

ARTICLE 1. OBJECTIFS DU CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE - ITINERANCE

Le Contrat Territoire-Lecture entre l'État et le Département du Loiret tout en bénéficiant à l'ensemble de la population du département dégage en priorité des actions pour les publics empêchés et/ou éloignés de la lecture de deux territoires.

Le Schéma de Cohésion sociale adopté par l'Assemblée départementale le 22 juin 2017 précise que les données appréhendées plus précisément au sein des différents territoires du Département font émerger des disparités, traduisant des déséquilibres tant démographiques qu'économiques (cf. l'annexe au rapport et à la délibération adoptées par l'Assemblée départementale lors de la Session du 22 au 23 juin 2017).

Dans le cadre de ce Contrat, l'État et le Département du Loiret entendent coopérer dans deux territoires prioritaires, ruraux et à faible densité démographique :

- 1^{er} territoire : le Nord (Communauté de Communes du Pithiverais, Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret et Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais)
- 2nd territoire : le Nord-Est du département (Communauté de Communes des Quatre Vallées et Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne).

L'un des trois axes du présent contrat, l'axe « Itinérance », dépasse le cadre de ces deux territoires et concerne des actions menées sur l'ensemble du territoire départemental.

Les objectifs du présent contrat sont les suivants :

1. Favoriser l'accès à la lecture pour des publics éloignés et/ou empêchés d'accéder aux lieux de lecture en développant des partenariats entre acteurs institutionnels et associatifs sous l'impulsion de la Médiathèque départementale du Loiret ;
2. Développer la lecture publique dans le Nord et le Nord-Est du département en s'appuyant sur les potentialités de ces territoires et en veillant à réduire les disparités d'accès à une offre de services de lecture publique de qualité.

Pour répondre aux objectifs fixés il y a lieu de façon participative ainsi que le souhaitent les Elu(e)s locaux, les bibliothécaires, les équipes pédagogiques et les habitants de concevoir des initiatives originales pour un bien-vivre ensemble, se rassembler et se connaître autour d'événements culturels.

Dans le Nord du département, le Contrat Territoire-Lecture vise à accompagner les publics éloignés et à construire des projets artistiques et culturels pour fédérer les populations des territoires en recherchant la création d'événements, d'ateliers d'éducation artistique et culturelle pour les divers publics ne bénéficiant pas à ce jour d'offres culturelles attractives.

Dans le Nord-Est du département, le Contrat Territoire-Lecture a pour objectif un renforcement de la coopération entre bibliothèques, le soutien à la réalisation de projets structurants pour l'animation culturelle de ces territoires et le développement d'actions de médiation en bibliothèque par des actions concrètes d'animation de lecture à haute voix ou d'ateliers de livres tactiles.

ARTICLE 2. LES AXES STRATÉGIQUES

1. Un axe en direction des publics empêchés ou éloignés de la lecture : des actions concrètes sont envisagées à destination des publics en situation de handicap, des publics Nos Aînés accueillis dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du Loiret, des populations auxiliaires de prison demandant à bénéficier de formation pour assurer la diffusion de la lecture, des actions de justice restauratrice en réponse aux initiatives de Monsieur le Préfet en coopération avec les services judiciaires de prévention et de réinsertion des personnes détenues, des formations des assistantes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans le cadre de l'éducation des enfants confiés, les associations porteuses de projets pédagogiques pour l'apprentissage de la lecture.

2. Un axe de développement d'éducation artistique et culturelle en lien avec le contenu du Schéma départemental Jeunesse pour ouvrir les ressources des bibliothèques aux élèves, aux collégiens et aux lycéens, par des animations attractives, et en particulier par des collaborations avec les professeurs responsables des Centres de Documentation et d'Information (CDI) dont la modernisation se déploie dans le département du Loiret en s'appuyant sur les ressources du Département du Loiret.

3. Un axe *Itinérance* en développant de façon plus accrue une proximité en milieu rural, spécificité du département du Loiret qui outre un territoire en développement de villes périphériques, de deux agglomérations dont une Métropole, se distingue par ses territoires ruraux. Les objectifs seront de maintenir les offres culturelles liées à leur identité et de les optimiser grâce à des projets culturels en liens étroits avec les ressources documentaires, tous supports confondus, de la Médiathèque du Loiret.

L'élargissement des rencontres professionnelles et les mutualisations de ressources entre les bibliothèques sont une demande forte des Elu(e)s locaux soucieux de développer la culture sur leur territoire en réponse aux formulations des habitants de mieux connaître leur lieu de résidence, son histoire et son devenir. Des résidences d'auteurs et/ou d'artistes sont étudiées dans des villages du Loiret disposant de sites disponibles et souhaitant offrir leurs espaces à des artistes écrivains, conteurs, musiciens.

Une méthode de travail : l'État et le Département du Loiret ont défini une méthode basée sur un travail collaboratif avec les Elu(e)s et les Responsables de Bibliothèques et leurs équipes, un pilotage en continu en mode projet, recherchant constamment des synergies entre la Médiathèque départementale et les bibliothèques et les points-lecture du réseau Loirétain.

Des réunions régulières spécifiques seront organisées associant toutes les parties prenantes afin de mettre en œuvre les actions énumérées dans le présent Contrat Territoire Lecture.

Les types d'intervention : l'intervention des partenaires dans le cadre de ce contrat concernera en premier lieu les deux territoires identifiés comme prioritaires. Cependant, des formes de coopération engagées entre l'État et le Département du Loiret pourront bénéficier à l'ensemble du territoire, de même que la mise en œuvre des actions.

Les fondements du choix des territoires du Nord et du Nord-Est du Loiret sont :

Pour le territoire Nord (Communauté de Communes du Pithiverais, Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret) :

- sur le plan démographique : le territoire de ces trois Communautés de Communes est majoritairement constitué de communes rurales peu peuplées, la commune de Pithiviers et la commune nouvelle Le Malesherbois représentant les deux principaux pôles urbains, avec respectivement, un nombre d'habitants de 9 100 et de 8 096 habitants. En 2017, les soldes naturels sont de 101 personnes sur la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, de 39 personnes sur la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et de 720 sur la Communauté de Communes du Pithiverais (le solde naturel étant défini comme la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période). A titre de comparaison, le solde naturel sur la Communauté Urbaine Orléans Métropole est de 10 256, et celui sur la Communauté Urbaine des Loges de 1 160. La part des 75 ans et plus dans la population est plus élevée dans les trois Communautés de Communes que la moyenne pour l'ensemble du département du Loiret (9,3%). Ce taux est de 9,4% pour la Communauté de Communes du Pithiverais, de 10,6% pour la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et de 9,8% pour la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

- sur le plan économique et social : si le taux de chômage dans le Pithiverais est de 9,6%, comparable au taux de chômage pour l'ensemble du Loiret (9,5%), le revenu moyen est en revanche inférieur pour deux Communautés de Communes de ce territoire au revenu moyen en Loiret (la Communauté de Communes du Pithiverais et la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais). Le pourcentage d'habitants issus du système scolaire sans qualification est plus élevé dans le Nord du département que sur l'ensemble du Loiret.

- sur le plan de l'offre de lecture publique : le territoire de ces trois Communautés de Communes est proportionnellement moins bien doté en équipements de lecture publique. Ainsi, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pithiverais, seules 6 communes sur 23 disposent d'une bibliothèque sur leur territoire de leur commune, 2 bibliothèques intercommunales permettant à 10 communes d'avoir accès à un lieu de lecture publique (il s'agit des bibliothèques d'Autruy-sur-Juine et Sermaises, bénéficiant aux habitants des communes d'Autruy-sur-Juine, Pannecières, Sermaises, Rouvres-Saint-Jean, Audeville, Césarville-Dossainville, Intiville-la-Guépard, Engenville, Morville-en-Beauce et Thignonville). Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, 3 communes sur 15 disposent d'une bibliothèque avec des horaires d'ouverture très réduits. Cependant, sur ce même territoire, plusieurs collectivités ont développé une offre ambitieuse de lecture publique, comme la bibliothèque de Beaune-la-Rolande, ou les bibliothèques de Nibelle et Boiscommun, initiatrices d'accueils tous publics et d'animations correspondant à l'évolution des missions des bibliothèques présentée par le ministère de la Culture. Ces exemples pourront servir d'appui pour les démarches initiées au titre du Contrat Territoire-Lecture – Itinérance.

Pour le territoire Nord-Est (Communauté de Communes des Quatre Vallées, Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne) :

- sur le plan démographique : le solde naturel est bien inférieur au solde naturel sur l'ensemble du territoire loirétain ; il est même négatif pour la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne avec un chiffre de -16,

correspondant à un nombre de naissances inférieur au nombre de décès. Pour la Communauté de Communes des Quatre Vallées, ce solde est de 51 personnes.

- sur le plan économique et social : pour ces deux Communautés de Communes, le pourcentage d'habitants sortis du système scolaire sans qualification, avoisinant les 40%, est bien supérieur au profil pour les habitants de l'ensemble du Loiret, comme le précise le Portrait social du Loiret. Le revenu moyen est inférieur pour ces deux territoires au revenu moyen enregistré pour l'ensemble du Loiret. Le revenu moyen pour ces deux Communautés de Communes est en revanche supérieur au revenu moyen par foyer fiscal pour la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing. Le taux de chômage dans l'Est du département est de 13,2% (cette donnée concernant tout le Nord-Est du département du Loiret, dont le Montargois).

- sur le plan de l'offre de lecture publique : ce territoire est très rural et comprend essentiellement des bibliothèques de proximité, disposant souvent de moyens limités pour le développement et la promotion de la lecture publique. Néanmoins, on note sur ce territoire des initiatives ambitieuses déployées en faveur de la lecture publique : il en est ainsi de la politique développée par la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, qui a voté en début d'année 2018 le passage à la gratuité pour les inscriptions et la prise en charge de la médiathèque de Château-Renard par la Communauté de Communes. Le Département du Loiret soutient et encourage les diverses formes de coopération entre bibliothèques, dans le respect d'un maillage de bibliothèques de proximité. De la même manière, la création en 2016 d'une bibliothèque au sein de la Maison d'Accueil Rural pour les Personnes Âgées d'Ervauville constitue une initiative originale susceptible à terme de renforcer les liens intergénérationnels entre habitants de cette commune, ainsi que la construction à Courtenay d'un Pôle culturel et associatif, comprenant une médiathèque (cf. l'analyse statistique territorialisée du Nord-Est Loiret).

Un partenariat renforcé réunissant les médiathèques de Pithiviers et les médiathèques de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, qui a pris en charge la compétence lecture publique, constituera un socle solide et évolutif pour la réalisation des actions du présent contrat.

Les moyens mobilisés : Aux côtés de la Médiathèque départementale s'investissent plusieurs Directions départementales elles-mêmes engagées dans des Politiques de proximité des Usagers que sont l'Éducation et la Jeunesse, l'Enfance et la Famille, l'Information et la Communication, l'Innovation et l'Informatique, l'Insertion, la Maison départementale des Personnes Handicapées, la Maison de l'Enfance, pour développer une offre culturelle et de loisirs dans l'intérêt général des habitants du Loiret.

En outre les six Maisons du Département (travaillant notamment pour l'autonomie de Nos Aînés) forment des repères géographiques et de prestations pour les habitants : elles ont mission dans le cadre du Schéma départemental de Cohésion Sociale d'œuvrer à la prévention de la précarité et souhaitent s'associer avec les bibliothèques et les points lecture implantés de façon parfois éloignée : seront mises en place des actions de lecture à voix haute, des veillées littéraires, des livres retirés des collections départementales étant installés dans les salles d'attente pour les familles.

La dynamique intitulée « CAP Loiret » pour une meilleure réactivité de réponses, d'accompagnements, de conseils est fortement portée par les Conseiller(e)s Départementaux dans leurs cantons ainsi que par les services de la Médiathèque du Loiret en lien avec les Développeurs territoriaux chargés du dialogue quotidien auprès des Elu(e)s locaux.

Les engagements des parties : Les signataires du présent contrat s'engagent à mettre en œuvre les objectifs fixés conjointement :

L'État et le Département du Loiret s'engagent à :

- assurer ensemble le pilotage du Contrat Territoire-Lecture - Itinérance, lors de Comités de pilotage tenus régulièrement ;
- animer le réseau des partenaires de la lecture publique ;
- communiquer continûment sur les actions réalisées ;
- Évaluer les actions réalisées et si nécessaire apporter immédiatement des ajustements.

L'État s'engage à :

- mobiliser son expertise technique au service des actions menées entre partenaires.

Le Département du Loiret s'engage à :

- affecter les crédits budgétaires réservés aux actions adoptées dédiés aux territoires à hauteur pluriannuelle :
 - o de 30 000 euros en fonctionnement du budget primitif annuel de la Collectivité ;
 - o de 20 000 euros en investissement du budget primitif annuel de la Collectivité pour la durée du Contrat.
- préserver l'effectif 2018 de ressources humaines de la Médiathèque du Loiret pour garantir la réussite du Contrat ;
- transmettre tout élément d'information relatif aux territoires identifiés (politique d'habitat, démographie, restauration des bibliothèques, agrandissements, évolutions des attentes du lectorat, l'évolution des moyens de mobilité) au ministère de la Culture.

ARTICLE 3. LES ACTIONS

1. Mettre en œuvre des actions d'accès à la lecture pour des publics éloignés et/ou empêchés d'accéder aux lieux de lecture, sur les territoires identifiés comme prioritaires par le présent contrat

État des lieux :

De tous les départements de la région Centre Val-de-Loire, le Loiret enregistre avec 12,4% l'effectif de personnes âgées bénéficiaires de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie le plus élevé, traduisant l'importance du maintien à domicile et le nombre de personnes âgées qui viennent vivre leur grande vieillesse dans le département du Loiret pourvu d'équipements de santé et de culture accessibles. Le Schéma départemental de cohésion sociale du Département du Loiret s'inscrit dans une dynamique d'inclusion et de proximité territoriale coordonnée priorisant le maintien à domicile dans le milieu de vie : pour la réflexion en termes d'offres de services de lecture publique, cela implique un effort pour ne pas définir l'accès seulement en termes d'accessibilité aux bibliothèques, mais également par l'accessibilité de tous les publics à une offre culturelle de services.

Comparativement aux autres territoires du département, la population est plus âgée,, en particulier dans le Nord-Est. Notamment, l'indice de grand vieillissement au sein de la Communauté de Communes des Quatre Vallées est supérieur à 60, la moyenne pour la région Centre-Val de Loire étant de 47 personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans.

D'après les données d'activité 2016, peu de bibliothèques de ces deux territoires réalisent des actions « hors les murs » à destination des publics empêchés et/ou éloignés de la lecture.

Objectifs :

- promouvoir la lecture sous toutes ses formes auprès des Loirétains habitant le Nord et le Nord-Est du département, territoires disposant d'une moindre offre culturelle de services, en comparaison avec l'ensemble du Loiret ;
- développer les actions mises en œuvre par les bibliothèques au bénéfice des adolescents, en particulier les collégiens, par une action concertée entre le Département du Loiret, le ministère de la Culture et l'Education Nationale.

Publics cibles de l'action :

Les publics cibles de ces actions sont les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes malvoyantes ou non-voyantes, les publics « dys ».

Descriptif :

- organisation dans les bibliothèques du réseau d'ateliers intergénérationnels autour de la lecture et de l'écriture à l'occasion de la *Semaine bleue*, (*Semaine nationale des retraités et personnes âgées*) ;
- développer les apprentissages de la lecture quel qu'en soit le support (papier ou numérique), en particulier par des ateliers intergénérationnels en lien avec les EHPAD ;
- en collaboration avec les auxiliaires de justice, mise en œuvre d'actions de formation pour organiser et animer un espace bibliothèque, apprendre à classer et à entretenir les ouvrages, les CD, les DVD par des ateliers spécifiques. Les actions de justice restauratrice, qui résultent de directives de l'Union Européenne en octobre 2012, comprennent le développement de mesures pour apprendre à se réinsérer socialement en fréquentant les bibliothèques, la formation des personnes sortant de détention en les accompagnant dans leurs démarches d'écriture, de formation au téléchargement de dossier administratif.

Les partenaires engagés pour la mise en œuvre de l'action :

Divers partenaires seront engagés pour la mise en œuvre de cette action : les communes et communautés de communes du Nord et du Nord-Est du département, le Département du Loiret (Médiathèque départementale du Loiret, Direction Enfance Famille, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Maisons du Département), les Centres Communaux d'Action Sociale, les associations culturelles engagées pour l'accès à la lecture des publics empêchés et/ou éloignés de la lecture.

Les indicateurs d'évaluation :

- nombre d'actions *hors les murs* mises en œuvre par les bibliothèques et public touché ;
- nombre de participants aux actions initiées pendant la Semaine bleue ;
- diversification du public fréquentant les bibliothèques ;
- participation du Département du Loiret aux actions de justice restauratrice.

2. Mettre en œuvre des actions de développement d'éducation culturelle et artistique

État des lieux :

La fréquentation du public adolescent constitue une préoccupation de l'action publique. L'analyse des pratiques culturelles des adolescents a été étudiée dans l'enquête sur *Les jeunes et la lecture* réalisée en juin 2016 par l'Institut Ipsos pour le Centre National du Livre (CNL). L'étude dégage une tendance : « *Le nombre de livres lus dans le cadre des loisirs chute fortement à l'entrée au collège et poursuit sa baisse au lycée* ». Il n'en reste pas moins que 78% des jeunes interrogés lisent dans le cadre de leurs loisirs et 77% « *aiment lire* ». Par ailleurs, une évaluation de la fréquentation des publics en bibliothèque indique que le public des 11-16 ans est celui qui fréquente le plus ces équipements : « *Un pic de fréquentation des*

bibliothèques semble atteint à l'âge de 11-16 ans (42%). Cette donnée est particulièrement intéressante dans la mesure où cette tranche d'âge donne lieu à des pratiques autonomes alors que la fréquentation des bibliothèques pendant l'enfance est liée à celle des adultes ou à des effets de prescription provenant d'adultes » (« Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016 », étude réalisée par le ministère de la Culture).

L'éducation à la lecture par la collection de livres tactiles mise à disposition par le Département du Loiret est une action concrète s'insérant dans l'axe d'éducation artistique et culturelle, et complétant les actions du Schéma départemental Jeunesse.

Au titre du territoire Nord-Loiret, la municipalité d'Auxy a posé l'ambition de développer l'attractivité du territoire. Plusieurs activités artistiques, culturelles, de lecture publique et d'événements historiques sont élaborés de façon concertée avec le Département du Loiret et particulièrement l'Ingénierie d'accompagnement de conduites de projets de la Médiathèque départementale du Loiret et de CAP Loiret. D'autres collectivités de ce territoire ont formulé la demande analogue de création d'ateliers artistiques portant notamment sur la dimension mémorielle.

Objectifs :

- diversifier les publics fréquentant les bibliothèques de proximité de ces territoires ;
- ouvrir les ressources des bibliothèques aux collégiens, aux équipes pédagogiques de l'enseignement élémentaire par des animations attractives et des collaborations avec les professeurs responsables des Centres de Documentation et d'Information (CDI).

Descriptif :

L'État et le Département du Loiret conscients du rôle de l'action publique en faveur de la jeunesse actent dans le présent Contrat des actions innovantes et attractives correspondantes aux aspirations des jeunes habitant le département :

- achat et prêt de jeux aux bibliothèques identifiées, pour enrichir l'offre ludo-pédagogique développée en bibliothèque pour les usagers ;
- organisation en bibliothèque de plusieurs sessions autour du jeu, pour tous publics et en mettant l'accent sur la dimension de jeux coopératifs, en particulier à l'occasion de l'édition 2019 de la *Nuit de la Lecture*, événement national coordonné par le ministère de la Culture ;
- intervention d'un auteur jeunesse dans plusieurs collèges du Loiret ;
- résidence d'auteur dans les collèges et lycées du Loiret pour la 7^{ème} édition du E-Prix MangaLoiret, pendant toute la durée de cette édition (de février à avril 2020) : cette action n'a jamais été réalisée lors des éditions précédentes et permet de déployer ce prix sous d'autres formes.

Publics cibles de l'action :

- familles, bébés lecteurs et jeunes enfants ;
- adolescents : collégiens, lycéens.

Partenaires engagés pour la mise en œuvre de l'action :

- les Communes et communautés de communes du Nord et du Nord-Est du département, Le Département du Loiret, les équipes des bibliothèques municipales et intercommunales, les associations culturelles et ludo-pédagogiques ;
- les Directions départementales (Education et Jeunesse, Enfance et Famille, Maison de l'Autonomie, les six Maisons du Département, la Médiathèque départementale, la Maison de l'Enfance) ;
- Education Nationale et Points Information Jeunesse

Indicateurs d'évaluation :

- fréquentation des bibliothèques des deux territoires ;
- diversification du public ;
- nombre de participants aux actions initiées à l'occasion de la *Nuit de la Lecture*.

3. Mettre en œuvre des actions en faveur de l'itinérance de la lecture publique sur l'ensemble du département du Loiret

État des lieux :

Le Département du Loiret a programmé la réalisation d'un événement conjuguant mobilité douce, lecture, éducation artistique en concevant un itinéraire culturel de 100 kilomètres parcourus : événement intitulé *Bibliocyclette*, se situant dans le cadre de « *Partir en livre* » événement de portée nationale. Associer la découverte culturelle des villages du Loiret, l'engouement familial pour le déplacement à vélo, la mise à disposition de livres et la promotion de la mobilité active par le vélo permettent de rendre accessibles à tous les Loirétains et aux visiteurs du département le plaisir de la lecture et d'événements culturels locaux.

Ce projet annuel, dont la 1^{ère} édition a lieu en 2018, réunit l'ensemble des maires, des responsables de bibliothèques, des habitants porteurs d'initiative se fédérant tous autour des valeurs suivantes :

- o la Loire, patrimoine naturel, culturel et identité forte du territoire ;
- o la promotion de la littérature et plus particulièrement des écrivains loirétains ;
- o le vélo vecteur environnemental et culturel ;
- o le plaisir d'aller à la rencontre des autres grâce à *Bibliocyclette* ;
- o la promotion de la lecture (l'acte de la lecture, le loisir et la connaissance de l'implantation des bibliothèques Loirétaines).

La participation des bibliothèques aux différents événements de portée nationale contribue à l'itinérance des usagers, ainsi désireux de découvrir des animations dans diverses bibliothèques du territoire.

Objectifs :

L'axe Itinérance est un axe fort et spécifique du présent Contrat, en pleine cohérence avec les orientations de l'État et du Projet de mandat de l'Assemblée départementale du Loiret :

- diversifier les publics participant aux actions de promotion de la lecture publique ;
- mettre en valeur le territoire et ses richesses, notamment auprès d'un public visitant le Loiret ;
- fédérer des publics diversifiés dans les bibliothèques, permettant à ces dernières de faire connaître leur offre de services.

Descriptif :

- *Bibliocyclette*, événement de promotion de la lecture publique et de valorisation des territoires, de nombreuses communes étant représentées au gré de parcours évolutifs ;
- participation des bibliothèques aux événements nationaux thématiques tels que la Nuit de la Lecture, les Journées Européennes du Patrimoine, la Fête de la Science, « *Partir en livre* ».

Publics cibles de l'action :

- habitants des communes traversées par *Bibliocyclette*, qu'ils soient ou non usagers des bibliothèques ;
- l'ensemble de la population du territoire du Loiret

Partenaires engagés pour la mise en œuvre de l'action :

- les services du Département du Loiret (Médiathèque départementale du Loiret, Direction des routes, Direction de l'Aménagement et du Patrimoine, Direction de la Communication et de l'Information), les communes et communautés de communes partenaires, les responsables de bibliothèques membres du Groupe Projet *Bibliocyclette*.

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de participants aux animations de *Bibliocyclette* ;
- nombre de communes et diversité des bibliothèques touchées par les actions d'itinérance ;
- nombre de participants aux animations organisées dans le cadre des événements nationaux.

ARTICLE 4. GOUVERNANCE ET COORDINATION

Un chef de projet assure la coordination générale du Contrat Territoire-Lecture. Nommé sur proposition de Monsieur le Président du Conseil départemental du Loiret et membre des effectifs de la médiathèque du Loiret dans le cadre d'emploi des Conservateurs territoriaux, il s'engage à assurer la coordination administrative et logistique des différents projets et le bon accompagnement des intervenants culturels, ainsi qu'à fédérer les partenaires autour des actions retenues.

Il travaille en coopération étroite avec les différents acteurs culturels du territoire susceptibles d'entrer dans le cadre du Contrat Territoire-Lecture. Il rend compte régulièrement auprès des de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre-Val de Loire et des Elu(e)s départementaux et organise la tenue du Comité de pilotage du Contrat Territoire-Lecture au moins une fois par an sur la base d'un ordre du jour, d'un rendu compte et d'une évaluation des actions.

La composition du Comité de Pilotage est plurielle associant deux représentants de l'État (Direction Régionale des Affaires culturelles), des Elu(e)s départementaux, des Elu(e)s locaux et intercommunaux, des professionnels des bibliothèques, des usagers, les deux développeurs territoriaux des territoires prioritaires (la fonction de développeur territorial créé en 2016 par l'assemblée départementale a pour raison d'être un dialogue et une interface quotidienne entre les Élu(e)s locaux, intercommunaux et les services départementaux du Loiret ainsi que les Conseiller(e)s départementaux et les Présidents de Commission ad hoc).

ARTICLE 5. LA DURÉE

Le présent contrat lie les partenaires pour une durée de trois ans, jusqu'en 2020, et débute à compter de la date de signature figurant ci-dessous.

ARTICLE 6. LES DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les deux parties prenantes s'engagent pour la durée du contrat à la hauteur des montants ci-dessous énoncés :

- le Département du Loiret traduit son soutien au développement de la lecture publique par les montants affectés à chaque action correspondant aux trois axes du Contrat Territoire-Lecture :

Au titre du budget primitif annuel :

- un montant annuel en section de fonctionnement à hauteur de 30 000 euros annuel
- un montant annuel en section d'investissement à hauteur de 20 000 euros annuel.

Soit un total de 150 000 euros pour les trois ans.

Les engagements du Département du Loiret sont subordonnés à l'ouverture de moyens suffisants dans Le Budget Primitif votés par l'Assemblée délibérante pour la Politique Culturelle - budget Médiathèque départementale

- l'État apportera une contribution financière d'un montant total de 60 000 euros versé en trois annuités répartis comme suit : 20 000 euros en 2018, 20 000 euros en 2019, 20 000 euros en 2020.

L'État s'engage à respecter les engagements financiers pris annuellement à l'issue de la programmation budgétaire, sous réserve de la disponibilité des crédits.

Le versement de la subvention de l'État est soumis à l'envoi d'un CERFA chaque année par le Conseil départemental et fera l'objet d'une notification et d'un arrêté annuels pendant la durée du CTL, soit de novembre 2017 à novembre 2019.

ARTICLE 7. L'ÉVALUATION

L'évaluation des différents dispositifs mis en œuvre sera effectuée chaque année par le Département du Loiret. Elle portera sur la conformité des résultats aux objectifs décrits et dans les effets des actions du présent contrat mises en œuvre au regard de l'intérêt général.

Les parties conviennent d'évaluer la mise en place des programmes d'actions annuels trois mois avant la fin des trois premiers exercices, sur le fondement des bilans transmis chaque année par le Département du Loiret.

Elles s'engagent mutuellement à assurer, trois mois au moins avant le terme de la convention, la tenue d'une réunion de bilan et d'évaluation avec les partenaires.

ARTICLE 8. LA COMMUNICATION

Depuis le lancement de la consultation destinée à l'élaboration du premier Schéma de lecture publique, le Département du Loiret s'attache à faire connaître les enjeux, les actions de la politique de la Lecture publique.

Ainsi poursuivra-t-il la communication interne et externe (intranet interne, Portail Web *Loiretek* de la Médiathèque départementale du Loiret), l'information sur les réalisations communes avec les services de l'État en valorisant le partenariat que représente le Contrat Territoire-Lecture pour les territoires précités et prioritaires (*Loiret Mag* journal mensuel, Site Internet *Loiret.fr*).

Le Conseil départemental du Loiret s'engage à mentionner le concours de l'État lors de la communication autour des actions menées dans le cadre du Contrat Territoire-Lecture.

ARTICLE 9. LES MODIFICATIONS

Le présent contrat ne peut être modifié que par avenant signé par les parties. Les avenants ultérieurs feront partie du contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui le régissent.

ARTICLE 10. LE RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de désaccord entre les parties, une réunion de concertation devra obligatoirement rechercher les voies et les moyens permettant de poursuivre l'exécution du contrat, dans un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs du désaccord. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

Les éventuels litiges résultant de la présente convention sont de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

ARTICLE 11. LES CONDITIONS DE RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. La résiliation pourra entraîner le reversement partiel ou total des sommes versées non encore utilisées.

Pour l'État,
Pour le Préfet
de la région Centre-Val de Loire,
Le Secrétaire général,


Monsieur Stéphane BRUNOT

Pour le Conseil départemental du Loiret,
La Présidente de la Commission,
du Développement des Territoires de la
Culture et du Patrimoine,


Madame Laurence BELLAIS